

d'en relever, ou qui ressortissent conjointement aux gouvernements fédéral et provinciaux—alors nous devons, aux conférences où sont débattues ces questions, faire en sorte que les provinces participent aux pourparlers et aux décisions, de façon à pouvoir rentrer chez elles et donner suite aux décisions prises lors de ces conférences, dans les domaines de leur compétence.

A mon avis, la solution du problème des relations internationales comporte deux parties, abstraction faite des menus détails: d'abord, définir le Canada comme constituant une nation dans le concert des nations, puis le rôle utile que peuvent jouer les provinces par des échanges internationaux dans les domaines qui relèvent de leur compétence...

M. Peters: Et dans le cadre de la Confédération canadienne.

M. Lewis: Et dans le cadre de la Confédération canadienne.

Pour ce qui est de la réforme du Sénat, nous sommes toujours d'avis que le régime parlementaire canadien doit être entièrement électif, sans qu'aucune partie en soit nominative. Le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement ne m'impressionnent guère en proposant dans le Livre blanc que les sénateurs soient désignés par les provinces tout autant que par le gouvernement fédéral, afin de rendre le Sénat plus représentatif. Cela me laisse plutôt froid. Ainsi, selon la proposition, les sénateurs, au lieu d'être nommés par un seul gouvernement et, partant, s'ils se sentent responsables envers un gouvernement, ce serait envers celui-là, seront nommés par onze gouvernements. Ils se formeront en petites cliques, représentant chacune un gouvernement particulier et un point de vue différent. C'est absurde.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sans qu'aucun ne soit responsable envers le peuple.

M. Lewis: Aucun n'aurait à rendre compte au peuple, ce que nous trouvons insensé. Nous persistons à croire que le Sénat doit faire partie de notre régime parlementaire. S'il doit exister, et je ne tempère pas mon opinion personnelle que le Canada n'a pas besoin du Sénat, il faut alors trouver moyen d'en élire ses membres, afin qu'ils rendent compte au peuple et non seulement aux gouvernements qui les désignent.

Le très hon. M. Trudeau: Puis-je poser une question au député? Se rend-il compte que cette proposition du gouvernement fédéral, qu'il trouve insensée, a été appuyée par les dix gouvernements provinciaux?

M. Lewis: Je m'en rends compte, monsieur l'Orateur, et le contraire m'aurait étonné, car la proposition leur permet de faire quelques nominations de plus et tous les gouvernements aiment cela. Il se peut que, par suite de l'accord entre les gouvernements fédéral et provinciaux, un amendement de ce genre doive être apporté à la constitution. Un tel amendement n'entraînerait pas, je pense, la destruction de notre pays, mais je tiens à dire que, le cas échéant, ce serait, à mon avis, et j'emploie des termes énergiques en toute connaissance de cause, une trahison de la démocratie. Si le Sénat obtient encore plus de pouvoirs qu'il n'en possède actuellement, comme le propose le Livre blanc, c'est ce qui se produira.

Je pense que je n'ai pas grand-chose à ajouter, car bien des députés de mon parti se sont exprimés en ce sens, et j'ai moi-même déclaré très nettement, au moment de la présentation du projet de résolution qui a précédé celle du bill sur les langues officielles, que nous sommes pour cette mesure législative. Toutefois, j'aimerais mettre en relief deux points qui ont surgi depuis la présentation du projet de résolution et celle du bill. Le premier, fort important, c'est que le besoin se fait grandement sentir d'exégèses et de précisions, dans l'ensemble du Canada, sur la signification, la portée et les conséquences qu'aura le bill sur les langues officielles dans le domaine fédéral. En outre, le besoin se fait sentir de la garantie qu'aucun des fonctionnaires fédéraux actuels, après avoir servi le Canada pendant des années, n'aura à souffrir de l'entrée en vigueur de la loi.

La précipitation avec laquelle on a agi dans certaines sphères à Ottawa n'a pas non plus arrangé les choses. Certaines personnes ont été lésées par le bilinguisme introduit dans la fonction publique. Je crois qu'il ne faudrait pas que le bilinguisme fasse naître au Canada de nouveaux préjugés, accentue les différences et suscite plus de ressentiment. Il est vital, et les membres du gouvernement en conviendront, j'en suis sûr, de nous mettre immédiatement à l'œuvre; nous devons préciser le but et la portée de la loi, et prévenir toute nouvelle action d'organismes gouvernementaux tendant à désavantager les hauts fonctionnaires unilingues.